

AFFAIRE N° 25. - Marché de gré à gré à passer avec la SOCIÉTÉ S.A.M.A.T. pour la fourniture de 3 véhicules RENAULT, pour le montant total de 1.204.000 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré que j'ai dû passer avec la Maison S.A.M.A.T. pour la fourniture de 3 véhicules nécessaires aux besoins des Services Communaux :

| | |
|---|---------------|
| - 1 RENAULT EXPORT, au prix de | 432 000 Frs |
| - 2 RENAULT R. 4. FOURGON à 386 000 Frs | 772 000 Frs |
| | <hr/> |
| soit au TOTAL | 1.204 000 Frs |
| | <hr/> |

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du Chapitre 900 Article 215 et au Chapitre 901 Article 215 du Budget Communal 1967.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le 25 janvier 1968
P. de Trofel
Le Secrétaire Général pour les
Affaires Économiques
Signé: P. Chevance